



**Soumission n° T8080-230325
Préavis d'adjudication de contrat**

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant le milieu des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans celui-ci, l'agent de négociation des marchés peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. TITRE

Un dispositif de siège universel pour améliorer l'accessibilité des passagers aériens à mobilité réduite.

2. DÉFINITION DU BESOIN

Dans le cadre de ce marché, Transports Canada recherche un fournisseur pour la fourniture d'un dispositif de positionnement orthopédique/chaise d'embarquement qui sera construit et testé pour vérifier la faisabilité, l'adéquation et la sécurité de son utilisation à bord d'un avion commercial. L'appareil soutiendra la posture et atténuera les problèmes liés à la pression exercée par le fait d'être assis pendant de longues périodes pour les passagers adultes à mobilité réduite (tels que les utilisateurs de fauteuils roulants, les personnes qui ne peuvent pas se tenir debout sans soutien ou celles qui ont d'autres handicaps liés à la mobilité, à la flexibilité ou à la douleur). Le fournisseur peut utiliser des installations de laboratoire et des compétences professionnelles pour réaliser les protocoles d'essai.

Les dispositifs de positionnement orthopédique grand public conçus pour être utilisés pendant les voyages en avion ne sont disponibles qu'en taille pédiatrique. Système de retenue pour enfants dans l'avion (CARES) pour les passagers ayant des besoins particuliers est actuellement la seule alternative approuvée par la FAA pour les passagers à mobilité réduite. Il n'est approuvé que pour les enfants, comme alternative à l'utilisation d'un siège de voiture à bord. Ce système de harnais peut également être utilisé par les adultes qui ne peuvent pas soutenir leur torse de manière indépendante, mais si l'utilisateur mesure plus de 40 pouces et pèse plus de 44 livres, un permis spécial doit être obtenu auprès de la FAA ou de Transports Canada. Le système CARES est strictement un harnais et ne soulage pas les problèmes liés à la pression exercée par le fait d'être assis pendant de longues périodes. Pour les passagers adultes qui ont besoin d'un dispositif de positionnement orthopédique pour voyager en toute sécurité, la seule option actuelle est de commander un dispositif sur mesure, puis de demander individuellement une autorisation préalable pour l'utiliser. Cette solution n'est pas financièrement réalisable pour la plupart des personnes handicapées. Le coût et les inconvénients liés à la commande et à la demande d'autorisation d'utilisation d'un appareil de positionnement orthopédique sur mesure constituent des obstacles importants et prohibitifs à l'accessibilité.

Ce projet soutiendra le développement d'un dispositif de positionnement orthopédique/chaise d'allée portable unique et innovant, conçue spécifiquement pour les personnes à mobilité réduite et qui ne nécessitera aucune modification structurelle de l'avion. Classé comme dispositif de positionnement orthopédique, le dispositif doit être un siège innovant, ergonomique, léger et malléable, doté de supports réglables et d'un harnais. Il doit être conçu pour s'adapter à divers besoins, accueillir des accessoires supplémentaires en option et être pliable pour être facilement transporté à bord par le passager. Il doit s'adapter aux sièges d'avion existants sans interférer avec la ceinture de sécurité ou la fonctionnalité du siège et ne nécessite aucune modification de l'équipement de cabine existant. Il doit également fonctionner comme une chaise d'allée.



L'appareil de confort AbleFly (ACD) sera le premier et le seul produit disponible sur le marché à répondre aux besoins des passagers aériens adultes à mobilité réduite. Grâce à des essais, cette exigence permettra de déterminer si l'ACD peut accroître la sécurité, l'accessibilité et le confort des voyages aériens pour la population importante et croissante des Canadiens à mobilité réduite.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Afin de satisfaire aux exigences essentielles, l'énoncé de capacités doit présenter les éléments suivants :

- 1) La propriété intellectuelle d'un dispositif de positionnement orthopédique conçu pour les adultes à mobilité réduite (tels que les utilisateurs de fauteuils roulants, les personnes qui ne peuvent se tenir debout sans soutien ou celles qui souffrent d'autres handicaps liés à la mobilité, à la flexibilité ou à la douleur), conçu pour être utilisé à bord d'avions commerciaux et ne nécessitant pas de modification de l'avion. Le dispositif devrait contribuer à soutenir la posture et à atténuer les problèmes liés à la pression exercée par le fait d'être assis pendant de longues périodes.
- 2) Calendrier du projet comprenant l'analyse de la demande et du marché, l'analyse de la vérification réglementaire, la conception et la construction du prototype et les activités d'essai, y compris les essais mécaniques dans un laboratoire d'ingénierie, les essais de pression effectués et de soutien postural par des ergothérapeutes, les essais d'impact et de sécurité et les essais en vol pour les utilisateurs. Les essais doivent également comprendre un protocole d'essai comparatif pour deux groupes de voyageurs (un groupe utilisant le dispositif, un groupe ne l'utilisant pas).
- 3) Aperçu de l'approche systématique et éprouvée du vendeur en matière de conception, de construction et d'essai du prototype.
- 4) Schémas ou dessins techniques existants d'un dispositif de positionnement orthopédique breveté conçu pour les adultes, qui soutient la posture et soulage les pressions et qui est conçu pour être disponible sur le marché plutôt que d'être conçu sur mesure.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Aucun accord commercial n'est applicable à ce PAC.

Exercice de l'exception suivante : La protection des brevets, des droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs.

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur proposé est le seul entrepreneur connu qui répond aux exigences susmentionnées.

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour le présent achat en vertu de l'alinéa 6d) : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

8. Période du contrat proposé

La durée proposée du contrat est de deux (2) ans, à compter du 1er décembre 2023 ou de la date d'attribution du contrat jusqu'au 30 novembre 2025.



9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur maximale estimée du contrat proposé est de 438 600,00 dollars canadiens, sans compter les taxes applicables.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

AbleFly Inc
503-7400 Rue Sherbrooke
Montreal QC
H4B 1R8
Canada

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Les réponses reçues le jour de la clôture ou avant cette date seront examinées uniquement dans le but de décider s'il convient ou non de procéder à un appel d'offres concurrentiel. L'information fournie sera utilisée par l'État uniquement à des fins d'évaluation technique et ne doit pas être assimilée à une demande concurrentielle. Les réponses écrites des fournisseurs doivent contenir suffisamment d'éléments probants (par exemple, les spécifications, les données techniques, les dessins, ou toute autre preuve) qui démontrent que leur produit ou leur service peut répondre aux exigences.

Les fournisseurs qui ont présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision de Transports Canada de conclure un contrat sans appel d'offres ou de procéder à un appel d'offres.

12. Date de clôture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 15 novembre 2023 à 14 h (heure normale de l'Est).

13. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Louise Curtis
Spécialiste en approvisionnement
Transports Canada
Courriel : louise.curtis@tc.gc.ca